

Modification des modalités de fonctionnement

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray - 1004 El Menzah IV

Modification de la commission de gestion :

SICAV AVENIR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 7 juin 2018 a décidé de réviser à la baisse la commission de gestion du gestionnaire STB MANAGER en la ramenant **de 1% TTC à 0,5% HT** de l'actif net par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.

Modification de la prise en charge de frais de fonctionnement :

SICAV AVENIR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 7 juin 2018 a décidé de prendre en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion, initialement supportés par STB MANAGER, gestionnaire de la SICAV.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.